



Divorce d'une femme disparu

Par **Teurmo**, le **04/05/2011** à **05:48**

Bonjour a tous, je souhaite parler a la personne qui maiderai pour mon futur divorce, je l'espère! Voila mon histoire, étant de nationalité française, je me suis Marie en 2006 a Casablanca avec une marocaine de la-bas qui est ensuite venu l'été 2007. Pour des raisons familiales nous n'avons jamais cohabites ensemble. Ayant plus de nouvelles depuis, j'entame ma procédure de divorce mais mon avocate est très sceptique et me demande des papiers de mon épouse que je ne peux avoir(extrait de naissance etc...) l'aide juridictionnelle y joue surement! J'ai entendu parler de l'alteration du lien conjugal. Voilà mes questions, que me peut il m'arriver en son absence? Combien de temps va durer cette procédure? Est ce que je profite du divorce du lien conjugal? Est ce que je risque gros? Merci de vos réponses et j'espère trouver une personne ayant vaincu une histoire similaire

Par **Domil**, le **04/05/2011** à **19:43**

Vous aviez fait la capacité à mariage puis transcrit le mariage, donc vous avez votre livret de famille (donc toutes les informations concernant l'épouse)

Par **Teurmo**, le **04/05/2011** à **21:13**

Mais je n'ai pas le livret de famille!!!

Par **Domil**, le **04/05/2011** à **22:30**

Donc votre mariage n'existe pas en France
Divorcez dans le pays où ce mariage existe

Par **Teurmo**, le **05/05/2011** à **01:43**

Nous bien maries en France, mais c'est elle qui a le livret!

Par **Domil**, le **05/05/2011** à **13:11**

et bien vous en demandez un duplicata

Par **Teurmo**, le **05/05/2011** à **15:41**

Et après pour son acte de naissance? Elle est Née a Casablanca!